



Fédération autonome
de l'enseignement

VOTRE ORGANISATION SYNDICALE :

UN MOUVEMENT DONT VOUS FAITES PARTIE!



Que vous débutiez votre carrière dans le monde de l'éducation ou que vous soyez une enseignante ou un enseignant aguerri, plusieurs questions restent parfois en suspens quant à votre organisation syndicale : qui est-elle? Que peut-elle faire pour vous et pour la profession enseignante? Comment pouvez-vous en savoir davantage? Où pouvez-vous trouver l'information dont vous avez besoin?

Ce dépliant d'information vous aide à faire la distinction entre les différents acteurs de votre organisation syndicale et tente de répondre à vos questions tout en vous souhaitant la bienvenue dans VOTRE organisation syndicale!

L'HISTOIRE DE LA CRÉATION D'UNE FÉDÉRATION ENSEIGNANTE

En 2006, neuf syndicats de l'enseignement ont conclu qu'il était impossible de concilier leurs positions avec leur organisation syndicale de l'époque, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et son regroupement enseignant de commissions scolaires, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE).

En effet, ces neuf syndicats étaient insatisfaits des stratégies d'action et de négociation, notamment dans les dossiers de l'équité salariale, de la réforme de l'éducation et du renouvellement de la convention collective nationale. Ils ont alors entrepris une démarche de désaffiliation de cette organisation.

Le 7 juin 2006, à la suite d'un référendum tenu dans plus de 800 établissements scolaires, les membres de ces neuf syndicats ont voté très majoritairement en faveur de la désaffiliation, jetant ainsi les bases d'une nouvelle organisation syndicale, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). C'est le 28 juin 2006, lors du Congrès de fondation, qu'ils déclaraient solennellement leur adhésion à la FAE.



VOTRE ORGANISATION SYNDICALE **LOCALE** ET **NATIONALE**

VOUS

êtes
membre
de



Enseignez dans un centre
de services scolaire.

OU

Faites partie du personnel
scolaire de l'École Peter Hall
ou du Centre académique Fournier.

**Votre syndicat
local**

est
membre
de



- Représente les membres auprès de l'employeur.
- Défend au besoin les membres auprès de l'employeur.
- Soutient et aide les personnes à contrat ou suppléantes.
- Négocie, avec le centre de services scolaire ou l'employeur, l'entente locale (liste de priorité d'emploi, liste de rappel, procédure d'affectation, etc.).

**la Fédération
autonome de
l'enseignement
(FAE)**

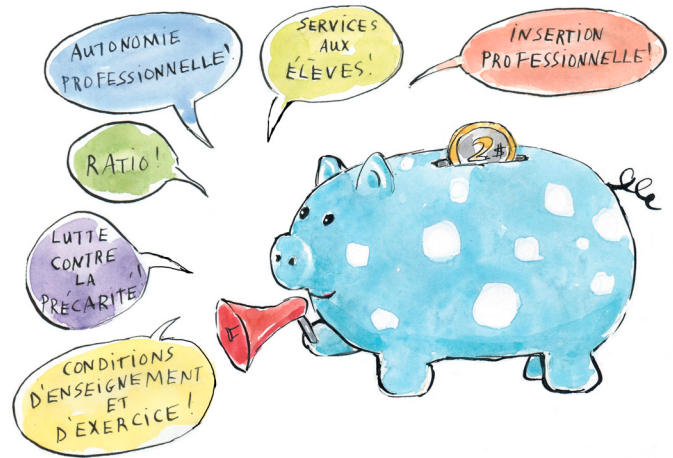
- Représente les membres des syndicats affiliés auprès du gouvernement et d'autres organismes provinciaux.
- Négocie, avec le gouvernement, l'entente nationale (salaire, retraite, droits parentaux, nombre d'élèves par groupe, etc.).
- Participe aux commissions parlementaires et autres consultations provinciales ou canadiennes qui touchent des enjeux relatifs à la profession enseignante, à l'école publique et aux intérêts des membres.

Tant au local qu'au national, ce sont les membres, directement ou par l'intermédiaire de personnes déléguées, qui prennent les décisions.

À QUOI SERVENT LES COTISATIONS SYNDICALES?

Vos cotisations syndicales, et celles de tous vos collègues, servent principalement à offrir des services pour la défense de vos droits, pour l'amélioration de vos conditions de travail et pour l'avancement de votre profession. Elles servent également à défrayer les coûts associés aux négociations et aux différentes campagnes, formations et activités qui sont destinées aux membres, en plus des coûts liés à l'embauche des différents personnels qui soutiennent l'action syndicale.

Le financement de votre syndicat se fait au moyen de prélèvements automatiques sur la paie de l'ensemble des personnes qui sont représentées par ce syndicat, ce qu'on appelle la formule Rand¹. Cette obligation légale est inscrite au Code du travail depuis 1977. En vertu de la formule Rand, toutes les personnes représentées par le syndicat, qu'elles soient membres ou non², doivent payer des cotisations syndicales³.



- ¹ La **formule Rand** provient du nom du juge Ivan Rand qui arbitra en 1946 un conflit de travail à l'usine Ford de Windsor en Ontario.
- ² Si vous souhaitez ne plus être membre de votre syndicat local, vous devrez quand même payer vos cotisations, mais vous ne pourrez pas vous exprimer ou prendre part aux décisions lors des assemblées syndicales.
- ³ L'ensemble des travailleuses et travailleurs bénéficie des conditions négociées par le syndicat. Ainsi, toutes les personnes qui sont liées par ce contrat de travail doivent verser des cotisations.

UN MYTHE À DÉCONSTRUIRE

« Les assemblées, c'est long et compliqué. Ce serait bien mieux si on pouvait voter par voie électronique sans y assister! »

Les organisations syndicales sont des organisations collectives et démocratiques. Ce sont les échanges et les débats en assemblée qui permettent de partager des idées et de dégager des positions communes et rassembleuses, même si ça peut parfois être long! Ce sont aussi ces échanges qui permettent de comprendre le point de vue des autres et de cheminer individuellement et collectivement. Tout cela serait impossible si les membres votaient sans assister et participer à l'assemblée.



EN ACTION POUR UNE ÉCOLE ET UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTES!

La FAE et ses syndicats affiliés pratiquent un syndicalisme qui vise à transformer la société. Ainsi, nous défendons non seulement vos droits et intérêts, mais nous prenons aussi position et nous posons des actions dans des dossiers qui visent à construire une société plus juste.

Les principaux axes d'intervention

Conditions de travail

- Défendre et faire respecter vos droits et intérêts
- Défendre votre autonomie professionnelle
- Améliorer vos conditions de travail

École publique

- Exiger un financement adéquat de l'école publique
- Exiger les services dont vos élèves et vous-même avez besoin

Politiques publiques

- Défendre des politiques, des services publics et des programmes sociaux qui favorisent une meilleure répartition de la richesse, une plus grande égalité des chances et le respect des droits humains fondamentaux

VOS DROITS ET VOS OBLIGATIONS : L'IMPORTANCE D'ÊTRE INFORMÉ!

De façon générale, dans chaque établissement, il y a une personne déléguée syndicale. Cette personne est là pour répondre à certaines de vos questions ou pour vous référer à votre syndicat local au besoin. Elle agit, entre autres, comme courroie de transmission entre votre établissement et votre syndicat local. N'hésitez pas à aller la voir et à lui poser des questions.

Aussi, la personne qui accepte d'être votre représentante dans votre établissement mérite d'être soutenue. C'est pourquoi il importe que vous participiez aux rencontres et aux consultations qu'elle organise. Ces échanges lui permettent de bien vous représenter auprès de la direction d'établissement ou lors d'instances syndicales.

**DES PERSONNES SONT LÀ POUR
RÉPONDRE À VOS QUESTIONS,
VOUS APPUYER ET DÉFENDRE
VOS INTÉRÊTS AU BESOIN.**

Le rôle de votre syndicat local

Votre syndicat local est là pour aider ses membres, que ce soit individuellement ou collectivement, à régler les différends qu'ils peuvent avoir avec l'employeur. Si vous éprouvez des difficultés particulières, vivez des conflits ou vous questionnez sur vos droits et obligations professionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat local.



VOTRE SYNDICAT LOCAL ET LA FAE

Le syndicat qui vous représente est affilié à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

La FAE est une organisation nationale, dynamique et démocratique. Elle regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent près de 60 000 enseignantes et enseignants ainsi que le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre académique Fournier. Aussi, une association de personnes retraitées, l'APRFAE en fait également partie et regroupe plus de 3 000 membres.

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Centre de services scolaire
de Montréal
École Peter Hall
Centre académique Fournier

514 383-4880
alliancedesprofs.qc.ca



Centre de services scolaire
des Mille-Îles

450 979-4613
lesebl.ca



Centre de services scolaire
du Val-des-Cerfs

450 375-3521
sehy.qc.ca



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

Centres de services scolaires
des Portages-de-l'Outaouais,
des Draveurs
au Cœur-des-Vallées

819 776-5506
s-e-o.ca



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys

514 637-3548
seom.qc.ca



Centre de services scolaire
de la Pointe-de-l'Île

514 645-4536
sepi.qc.ca



Centre de services scolaire
de Laval

450 978-1513
sregionlaval.ca



Centres de services scolaires
de la Capitale
des Premières-Seigneuries

418 622-8383
serq.qc.ca



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DES SEIGNEURIES

Centre de services scolaire
des Trois-Lacs

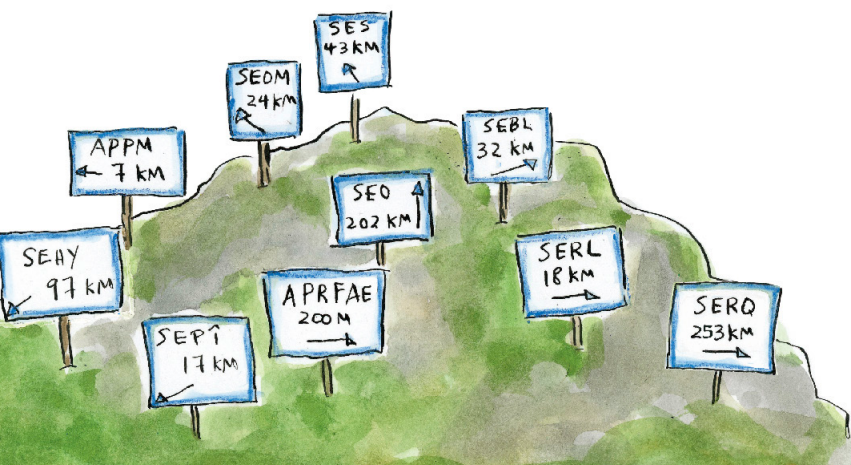
450 455-9492
leses.org



APRFAE

Association de personnes
retraitées de la FAE

514 666-6969
aprfae.ca



LE RÔLE DE VOTRE SYNDICAT LOCAL ET CELUI DE VOTRE EMPLOYEUR

L'arrivée dans le milieu de l'enseignement peut parfois être difficile, tant pour la charge de travail que pour la compréhension des structures, de vos droits ou de vos obligations.



RESPONSABILITÉS DE VOTRE SYNDICAT

INTÉGRATION SYNDICALE

Vous informer de vos droits et de vos obligations.

Vous défendre et vous représenter auprès de votre employeur.

Vous informer des différentes activités ou instances syndicales, et vous y inviter.

Vous consulter sur différents enjeux afin de bien vous représenter.

RESPONSABILITÉS DE VOTRE EMPLOYEUR

INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

Centre de services scolaire

Vous faire connaître les mesures d'insertion professionnelle.

Vous informer quant aux mécanismes de mouvement de personnel et de sécurité d'emploi (contrats, listes de priorité ou de rappel).

Direction

Vous offrir du soutien dans la gestion de classe.

Vous informer quant aux services et règles administratives de l'établissement (services disponibles pour les élèves en difficulté, élaboration des plans d'intervention, règlements de l'école, code de vie, budget d'établissement et de classe, etc.).

**VOTRE SYNDICAT ET VOTRE EMPLOYEUR
PEUVENT VOUS AIDER, MAIS LEURS RÔLES SONT DIFFÉRENTS.**

Fae

Fédération autonome
de l'enseignement

LE SYNDICAT, C'EST VOUS!

C'est ensemble que nous sommes forts, et c'est en participant à la vie collective de votre organisation syndicale que celle-ci sera à votre image et qu'elle pourra ainsi représenter au mieux vos préoccupations et vos aspirations.

Comme l'union fait la force, c'est en nous mobilisant que nous arriverons à changer les choses et ainsi à faire avancer nos causes. Le syndicat, c'est aussi vous. Bienvenue dans votre organisation!

Pourquoi votre organisation syndicale s'intéresse-t-elle aux politiques publiques?

Parce qu'on oublie trop souvent que de nombreux acquis, dont bénéficie l'ensemble de la société, sont le fruit de revendications syndicales et sociales menées par celles et ceux qui nous ont précédés.

Exemples :

- 1964** Création du ministère de l'Éducation
- 1970** Mise sur pied du Régime d'assurance maladie du Québec
- 1973** Constitution du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)
- 1980** Adoption de la Loi sur les normes du travail

Encore aujourd'hui, par leur engagement, les organisations syndicales permettent des avancées sociales importantes.

Exemples :

- 1996** Adoption de la Loi sur l'équité salariale
- 1999** Introduction de la maternelle à temps plein qui a conduit à la création de 2000 postes d'enseignantes et d'enseignants
- 2006** Adoption du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
- 2012** Introduction de la maternelle 4 ans à temps plein en milieux défavorisés

Malgré ces gains, il y a encore des luttes à poursuivre.

Exemples :

- Garantir un financement adéquat des services publics (écoles publiques, soins de santé, CPE, etc.) et des programmes sociaux (lutte contre la pauvreté, logements abordables, financement des groupes communautaires, etc.) constituant un filet social et témoignant du **vivre-ensemble**
- Obtenir une augmentation des services aux élèves, premières victimes des politiques d'austérité des différents gouvernements
- Mettre fin au financement public des écoles privées qui prive ainsi le réseau des écoles publiques de près d'un demi-milliard de dollars en moyenne
- Assurer une véritable égalité entre les hommes et les femmes